

Conditions d'admission

Être âgé(e) de moins de 30 ans (hors cas dérogatoires) pour bénéficier d'un contrat d'apprentissage et avoir validé :

- 1^{re} année de Master « Médicaments et autres produits de santé » ou mentions de Masters équivalentes (Chimie, biologie, biochimie, physico-chimie, etc.)
- Diplôme de Docteur en Pharmacie (ou 5^e année validée)
- Diplôme de Docteur en Médecine (ou 5^e année validée)
- Diplôme de Docteur Vétérinaire (ou 5^e année validée)
- Diplôme de Doctorat en Sciences (Sciences du médicament, chimie, biologie, biochimie, physico-chimie, etc.)
- Candidats bénéficiant d'une validation des acquis

Les étudiants de plus de 30 ans peuvent bénéficier d'un contrat de professionnalisation.



Comment s'inscrire ?

Dossier de candidature disponible sur le site internet de l'Université : www.u-psud.fr



Modalités de sélection

Examen du dossier et entretien de sélection.



L'ALTERNANCE
DES INDUSTRIES DE SANTÉ

MASTER 2
EN APPRENTISSAGE

Master 2 Protection et Management de l'Innovation en Santé

Master Sciences, Technologies, Santé : Sciences du Médicament

Acquérir des compétences stratégiques et pratiques de haut niveau à l'interface entre le développement, la propriété industrielle et la valorisation des innovations dans le domaine du médicament et autres produits de santé.

Contact

Faculté de Pharmacie de l'Université Paris-Sud

5 rue Jean-Baptiste Clément - 92290 Châtenay-Malabry

Une partie des enseignements se déroulent au sein de l'Institut pour l'Entrepreneuriat et l'Innovation à Fontenay-aux-Roses (92).

RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES

Kawthar Bouchemal

✉ kawthar.bouchemal@u-psud.fr

Matthieu Manant

✉ matthieu.manant@universite-paris-saclay.fr

CFA Leem Apprentissage

CONSEILLÈRE EN APPRENTISSAGE

Servane Jobard

✉ s.jobard@leem-apprentissage.org

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les modalités d'accès requises.

HANDIEM
Handicap Entreprises du Médicament

En savoir plus

🌐 www.u-psud.fr

🌐 www.leem-apprentissage.org

Visiter
leem-apprentissage.org



Mise à jour 10/2024 - Ifis Interactive

université
PARIS-SACLAY

leem-apprentissage.org

Présentation

Savoir générer et gérer des projets innovants nécessitent des compétences solides et complémentaires des aspects techniques, de la propriété industrielle et des stratégies de transfert de technologie. PIMS est un parcours de Master 2, adapté à des talents scientifiques, créatifs et innovants. Avec une vision complète de la chaîne des produits de santé allant de la découverte à la commercialisation, le public saura maîtriser comment traduire les découvertes en langage compris par les experts en propriété industrielle. Une attention particulière sera portée sur le positionnement de l'innovation dans le contexte socio-économique de création d'entreprise.

Rythme de l'apprentissage

Septembre et octobre : 3 semaines de cours / 1 semaine en entreprise.

Novembre à juin : 1 semaine de cours / 3 semaines en entreprise.

Juillet à septembre : plein temps en entreprise.

Modalités pédagogiques

Cours en amphi, TD et TP, avec vidéo projection et travaux de groupes.

Contrôle des connaissances

Selon les matières : examen écrit terminal, soutenance orale ou contrôle continu.

Mémoire avec soutenance devant un jury mixte (enseignants et professionnels).



Quels métiers ?

■ RESPONSABLE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE, DE L'EXPLOITATION DES BREVETS ET/OU DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIES

Il assure la protection, l'entretien et la défense des innovations de l'entreprise. Il participe aux négociations avec les partenaires de l'entreprise.

■ CONSEIL EN PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Il a pour mission de conseiller, d'assister ou de représenter les tiers en vue de l'obtention, du maintien, de l'exploitation ou de la défense des droits de propriété industrielle. Il réalise également des études brevetabilité et de la liberté d'exploitation.

■ CHEF DE PROJET R&D DANS LE DOMAINE DU MÉDICAMENT ET AUTRES PRODUITS DE SANTÉ

Il pilote les projets de recherche et de développement de nouveaux médicaments et autres produits de santé. Il identifie les opportunités pour le développement de médicaments génériques et biosimilaires.

Programme

Le Master 2 « Protection et Management de l'Innovation en Santé » propose 420 heures de formation sur 12 mois.

UE 1 : Comment identifier les besoins et proposer des solutions innovantes dans le domaine du médicament et produits de santé ?

- savoir positionner la propriété industrielle dans le développement d'un médicament et autres produits de santé en prenant en compte l'environnement socio-économique et financier de l'innovation
- maîtriser les outils de gestion d'un projet innovant et savoir optimiser les moyens et ressources pour atteindre les objectifs
- maîtriser le cycle de projet et gérer les risques en définissant les lots, les responsabilités, les durées et les aspects financiers d'un projet

UE 2 : Bases fondamentales de la propriété industrielle

- savoir concevoir, préparer et accompagner un dossier de brevets
- savoir développer une stratégie en matière de protection de l'innovation
- maîtriser les outils pour les recherches d'antériorité, de brevetabilité et de liberté d'exploitation

UE 3 : Les spécificités de la propriété industrielle pour les médicaments et autres produits de santé

- maîtriser les principes de brevetabilité des inventions spécifiques du médicament et autres produits de santé (dispositifs médicaux, cosmétique, e-santé, intelligence artificielle...)
- connaître les différences de pratiques de la brevetabilité en Europe et à l'international en biotechnologies, génériques, biosimilaires et autres produits de santé
- acquérir les bases fondamentales qui permettent de savoir comment protéger et allonger la durée de vie d'un brevet et adapter la bonne stratégie pour une entreprise pour accéder aux génériques et biosimilaires

UE 4 : Exploitation des brevets, valorisation et transfert de technologie

- maîtriser les différentes options pour l'exploitation des brevets et transfert de technologie
- savoir conseiller et agir en cas de contentieux
- maîtriser les différents outils pour financer l'innovation
- droit des affaires et pacte des actionnaires

UE 5 : Apprentissage en entreprise